

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 63 (1983)
Heft: 2

Rubrik: Cours de change et relations franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

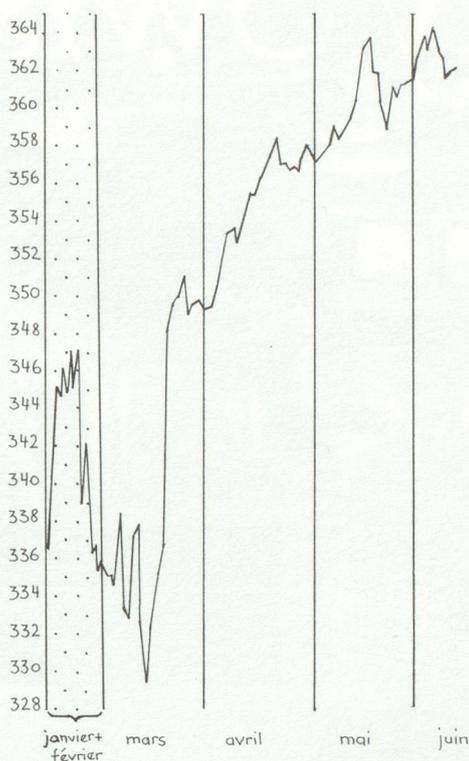
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURS DE CHANGE ET RELATIONS FRANCO-SUISSES



Entre la mi-avril et la mi-juin 1983, le cours de change entre le franc français (FF) et le franc suisse (FS) a continué à enregistrer une variation particulièrement importante. Si, au lendemain de la dévaluation du FF, le 22 mars, les écarts de cours étaient restés relativement modestes, ils se sont rapidement amplifiés par la suite. En effet, par rapport à l'ÉCU, le FF n'avait été dévalué que de 2,5 %. Par rapport au FS, cet écart atteignait 4,6 % au début du mois de juin, et même 10,6 % entre les cours extrêmes (3,29 FF pour 1 FS le 15 mars; 3,64 FF pour 1 FS le 6 juin) notés durant la période sous revue.

Si le frontalier français de Genève ou de Bâle, titulaire d'un salaire mensuel de 3 000 FS, peut se féliciter d'avoir accru ses revenus de mille francs français par mois par le simple jeu de la variation du cours de change, les échanges commerciaux et touristiques avec la France sont rendus par contre de plus en plus difficiles. En ce qui concerne le tourisme, on a beaucoup parlé de l'introduction d'une limite de 2 000 francs par an pour les sorties de devises; cette allocation correspondait à 570 FS le jour où la décision gouvernementale est intervenue (25 mars), mais elle ne représentait déjà plus que 550 FS le 6 juin, soit 3,5 % de moins en deux mois et demi. A cet égard, il convient de rappeler qu'à l'occasion du voyage officiel du président Mitterrand en Suisse, les autorités françaises ont donné l'assurance formelle à leurs interlocuteurs d'outre-Jura que les restrictions monétaires frappant les résidents français ne seraient en aucun cas prolongées au-delà du 31 décembre 1983.



«Pour toute opération internationale? l'UBS, bien sûr.»

A l'UBS, le service personnalisé n'est pas un vain mot!

Dans le monde entier, les clients de l'UBS apprécient la note personnelle apportée par nos spécialistes des questions financières: prêts nationaux et internationaux, change et placements sur le marché monétaire.

Nos spécialistes se familiarisent rapidement avec les besoins spéci-

ifiques des clients. Ils s'y connaissent en matière de gestion de portefeuilles et sont à même d'offrir une assistance-conseil très étendue.

Si vous voulez accéder à toutes les ressources d'une grande banque suisse, avec un service personnalisé à tous les niveaux, adressez-vous à l'UBS.

Les opérations bancaires internationales, c'est notre affaire.

